

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE  
PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET  
PLACE DU CENTRE PIERRE MENDÈS FRANCE. DÉCISION**

### Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli  
M Capouillez à M Deau  
Mme Pomi à Mme Poublan  
M Grémy à Mme Rigaud  
M Hélaudais à Mme Picard

**Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021  
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2021  
Publiée le : 17 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

## MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET PLACE DU CENTRE PIERRE MENDÈS FRANCE. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération DG17\_044 du 29 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 4 500 000 euros.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Par délibération n° DG18\_048 du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a porté à 5 ans la durée de l'autorisation de programme (2017-2021).

Par délibération n° DG18\_076 du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a augmenté le montant de le l'autorisation de programme pour le porter à 5,1 millions d'euros pour intégrer des fondations spéciales et des ouvrages de soutènement plus onéreux que l'estimation initiale.

Par délibération n° DG20\_090 du 18 juillet 2020, le Conseil Municipal a augmenté le montant de l'autorisation de programme pour le porter à 8,2 millions d'euros suite aux études géotechniques et aux offres remises dans le cadre de la consultation du marché de travaux. La durée a aussi été portée à 6 ans (2017-2022).

Par délibération n° DG21\_050 du 7 avril 2021, le Conseil Municipal a modifié le montant des crédits de paiement, compte tenu de l'avancée du chantier.

Il convient, une nouvelle fois, de modifier le montant des crédits de paiement compte tenu de l'avancée du chantier et des facturations.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP Construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France de la manière suivante :

Montant AP	Crédits de paiement		
	2017 à 2020	2021	2022
8 200 000,00 €	1 152 549,74 €	4 547 450,26 €	2 500 000,00 €

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** de modifier les crédits de paiement alloués à la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France sans apporter de modification au montant de l'Autorisation de programme de 8 200 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2017-2020 : 1 152 549,74 €
- 2021 : 4 547 450,26 €
- 2022 : 2 500 000,00 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 15 décembre 2021  
pour expédition conforme  
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_157
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN LIEU ET PLACE DU CENTRE PIERRE MENDES FRANCE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_157-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_157-DE-1-1_0.xml	text/xml	1034
Nom original :		
DG21_157.pdf	application/pdf	681537
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_157-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	681537

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2021 à 12h11min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2021 à 12h11min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2021 à 12h13min36s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>17 décembre 2021 à 12h13min49s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-12-17</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------